

Commune  
De  
**TORCE EN VALLEE**

Délibérations  
Du Conseil Municipal



Date de convocation  
30 mars 2023  
Date d'affichage  
30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,  
Le trois avril à vingt heures précises,  
Le conseil municipal légalement convoqué le trente mars deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15  
Présents 12  
Votants 13

**Étaient présents** : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME.

**Absente et excusée** : Maryse BESNIER

Maryse BESNIER donne pouvoir à Laurent GUILLET pour voter en ses lieu et place.

**Absents** : Pascaline LEGENDRE, Aurélie BUTET.

Le président a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

## MAITRISE D'ŒUVRE ASSAINISSEMENT « CHEMIN DE LA FOLIE », 2023-022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une tranche de travaux d'assainissement « Chemin de la Folie ». Depuis de nombreuses années, le secteur du chemin de la Folie est compris dans le plan de Zonage d'assainissement de la commune. La commune a acquis le chemin afin d'y implanter le réseau d'assainissement ainsi que le réseau d'eau potable, qui à ce jour passe en plein milieu d'une parcelle privée. Le SIAEP de la Région de Vive Parence, a de son côté prévu les travaux pour mai 2023.

La commune doit faire appel à une maîtrise d'œuvre afin d'établir le cahier des charges et l'analyse de cette tranche de travaux.

Monsieur le Maire a contacté l'entreprise Safège, qui effectue la maîtrise d'œuvre du Syndicat d'eau de la Région de Vive parence et qui connaît très bien le projet.

L'entreprise propose à la commune une prestation à 3 795 euros HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ce devis.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée comme suit :**

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	11	0	2

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint le représentant à signer le devis de l'entreprise Safège pour un montant de 3795 euros HT.

**DONNE** pouvoir au maire ou un Adjoint le représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROYER

